

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 29 AVRIL 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 29 mars 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Martial DUFLOT ayant donné pouvoir Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY
M. Olivier PACCAUD	suppléant de	Mme Anne FUMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, Mme Marie-Manuelle JACQUES, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L.3312-2 et L3312-3 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'article du Courrier Picard en date du 24 avril 2024 :

000-200005443-20240429-2024PTR01-AI

CONSIDERANT que cet article contient des informations confidentielles ;

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/05/2024

CONSIDERANT que cet article reprend sans autorisation, sans échange préalable et sans aucune contradiction, des données strictement confidentielles qui, sorties de leur contexte n'ont aucun sens ;

CONSIDERANT que le SMABT a la possibilité d'engager toute procédure de nature à condamner cette violation du secret des affaires ;

VU les délégations d'attribution de la Présidente dans les domaines de l'organisation et du fonctionnement du SMABT et notamment les actions en justice ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE la présidente :

- A ester en justice au nom du SMABT,
- A porter plainte contre X pour divulgation d'informations confidentielles et atteinte au secret des affaires.

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé